

Le 6 juin 2024

Mesdames et Messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales,

L'Association nucléaire canadienne (ANC) a récemment témoigné dans le cadre de l'étude du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur le projet de loi C-69, la Loi d'exécution du budget. Alors que votre comité sénatorial poursuit l'examen du projet de loi C-69, nous souhaitons, par la présente, vous soumettre les recommandations de l'industrie nucléaire canadienne ainsi qu'un aperçu du secteur nucléaire.

### **L'avantage nucléaire du Canada à l'échelle mondiale**

Tant au niveau national qu'international, l'atteinte des objectifs en matière de climat et de sécurité énergétique nécessitera le déploiement accéléré de technologies énergétiques propres, y compris de petits et de grands réacteurs nucléaires. Cette dynamique crée de nouveaux marchés pour l'industrie nucléaire au pays et à l'étranger.

L'industrie nucléaire canadienne est un leader mondial et elle est prête à tirer parti de ces nouveaux marchés.

La filière canadienne de la technologie CANDU, de l'extraction d'uranium, du combustible nucléaire et de la chaîne d'approvisionnement connexe est une industrie de premier plan qui, en 2019, procurerait directement et indirectement des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés à plus de 76 000 Canadiens.

L'industrie nucléaire canadienne est un chef de file de la recherche dans le domaine, grâce à ses laboratoires nucléaires nationaux de Chalk River et à son réseau national d'universités spécialisées en la matière. Le leadership du Canada repose également sur ses initiatives de gestion des déchets nucléaires menées par la Société de gestion des déchets nucléaires et les Laboratoires de Chalk River, qui sont reconnus comme des chefs de file dans les forums internationaux.

La remise en état des centrales nucléaires et le cycle du combustible sont des éléments fondamentaux de la transition vers l'énergie propre.

Les réacteurs nucléaires CANDU du Canada, qui produisent environ 15 % de l'électricité du pays, fournissent une énergie de base fiable, propre et sans émissions. L'avantage du Canada en matière d'énergie nucléaire repose sur l'exploitation et la réfection fructueuses de son parc nucléaire CANDU, ainsi que sur l'exploitation efficace du cycle du combustible nucléaire et de la chaîne d'approvisionnement nécessaire à son fonctionnement.



Les réfections et les initiatives de remplacement de composants majeurs menées par Ontario Power Generation (OPG) et Bruce Power représentent des investissements de plus de 26 milliards de dollars en Ontario et au Canada. Le projet de réfection d'OPG devrait créer 11 000 emplois par an et augmenter le PIB de l'Ontario de 19,4 milliards de dollars et celui du Canada, de 40,6 milliards de dollars. Quant à celui de Bruce Power, il devrait créer 22 000 emplois et se traduire par une augmentation du PIB de l'ordre de 3 à 4 milliards de dollars pour l'Ontario et de 8 à 11 milliards de dollars pour le Canada.

De plus, ces projets énergétiques déterminants se déroulent dans le respect des délais et du budget.

Ces réfections auront également des retombées sur le secteur des isotopes médicaux. Plus de 70 % de l'approvisionnement mondial en cobalt 60 provient des centrales nucléaires canadiennes, et plus de 90 % de l'approvisionnement mondial est raffiné au Canada.

L'industrie des isotopes médicaux contribue à la santé des Canadiens et fournit 8 500 emplois au pays.

L'extraction minière de l'uranium est l'un des principaux moteurs des projets d'énergie propre. Le Canada est au deuxième rang mondial des producteurs d'uranium, Cameco Corporation et Orano Canada étant ses deux principales sociétés minières d'uranium. Le Canada exporte 85 % de l'uranium qu'il extrait, et tout l'uranium exporté est destiné à des fins pacifiques. Ces exportations contribuent à l'économie canadienne à hauteur de plus d'un milliard de dollars par an.

Parallèlement aux grands projets en cours, l'industrie travaille en étroite collaboration avec les communautés des Premières Nations et est un employeur important dans les collectivités autochtones. Les entreprises du nord de la Saskatchewan, comme Cameco, sont des moteurs de la réconciliation économique et offrent la possibilité de combler le fossé en matière d'économie et d'infrastructure dans les communautés autochtones, en étant l'un des principaux employeurs dans ces communautés au Canada.

### **Partenariats mondiaux : objectifs climatiques et sécurité énergétique à l'international**

Ces projets cruciaux d'énergie propre sont exécutés dans le respect des délais et du budget, et cette réussite notable attire l'attention sur les marchés mondiaux.

Soucieux d'atteindre leurs objectifs en matière de climat et de sécurité énergétique dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, les pays d'Europe de l'Est, d'Asie et d'ailleurs se tournent vers l'industrie nucléaire canadienne pour trouver des solutions à leurs besoins.

Le Canada a d'ailleurs manifesté son soutien en s'engageant à tripler la capacité nucléaire effective en vue d'atteindre les objectifs climatiques lors de la COP28 et en adoptant plusieurs initiatives politiques importantes qui intègrent désormais les technologies nucléaires, telles que les crédits d'impôt à l'investissement (CII) et les définitions des obligations vertes.



Nous saluons ces mesures. Cependant, il convient de mettre en œuvre ces initiatives rapidement et de façon stratégique.

Ainsi, les contribuables en bénéficieront et les règles du jeu seront les mêmes pour tous. Nous demandons à tous les parlementaires de favoriser le déploiement accéléré de ces outils stratégiques, tels que les CII, afin que le Canada conserve sa position de chef de file et atteigne ses objectifs en matière de changement climatique et de sécurité énergétique.

Les gouvernements provinciaux de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta ont tous inclus les technologies nucléaires dans la réalisation de leurs objectifs communs en matière d'énergie et de climat.

Pour atteindre ces objectifs communs, il est également essentiel de renforcer la chaîne d'approvisionnement en énergie nucléaire et en uranium au Canada. Des secteurs industriels clés, comme celui de l'exploitation des ressources, envisagent également de recourir aux technologies nucléaires et à celle des petits réacteurs modulaires (PRM) pour réduire les émissions, et les CII sont un élément déterminant à cet égard.

De grands partenaires internationaux se tournent vers le Canada pour réduire leur dépendance énergétique à l'égard de la Russie, et l'industrie nucléaire canadienne joue un rôle clé dans ces efforts. Par exemple, les projets de PRM qui seront réalisés en Ontario et en Saskatchewan soutiennent les efforts déployés en Pologne et au-delà pour cesser de dépendre des ressources énergétiques russes.

Ces efforts comprennent le soutien aux projets CANDU en Roumanie. Cette initiative crée des débouchés pour la chaîne d'approvisionnement canadienne tout en renforçant la capacité de la Roumanie à assurer sa sécurité énergétique dans une région du monde hautement vulnérable. L'uranium du Canada est de plus en plus considéré comme une ressource stratégique permettant de remplacer l'approvisionnement russe à l'international et de favoriser l'atteinte d'objectifs en matière d'énergie et de sécurité nationale.

Pour conserver ce rôle de chef de file et concurrencer efficacement les autres pays, nous recommandons les amendements suivants :

1. Adopter une définition de « petit réacteur modulaire » qui rend les technologies choisies en Ontario et en Saskatchewan admissibles aux crédits d'impôt à l'investissement (CII). La définition devrait prévoir une puissance thermique de 1 200 MW afin que les projets en question soient couverts. La définition opérationnelle de la modularisation devrait également reconnaître que les premières unités de petits réacteurs modulaires formeront progressivement un parc.
2. Rendre les modèles de propriété à bail explicitement admissibles aux CII, lesquels sont essentiels à tout partenariat potentiel entre les installations nucléaires et les Premières Nations. Ces outils financiers permettent aux compagnies d'électricité de s'associer aux Premières Nations tout en se conformant aux exigences des permis d'exploitation nucléaire.



3. Inclure dans la définition des « dépenses de réfection admissibles » tous les éléments qui permettent aux installations de production d'électricité propre de demeurer opérationnelles. De plus, la date de début de projet devrait être déterminée unité par unité afin de maximiser les possibilités de production d'énergie propre.
4. Ajouter l'uranium, ainsi que deux composantes du cycle du combustible nucléaire – soit la conversion et la fabrication du combustible – à la liste des matériaux admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres. Ces ajouts rendraient tous les éléments du cycle du combustible au Canada admissibles au crédit d'impôt.
5. Inclure le nucléaire dans les définitions qui seront utilisées dans le cadre du crédit d'impôt pour l'hydrogène, afin que le Canada parvienne à développer une industrie de l'hydrogène.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer sur le sujet. N'hésitez pas à communiquer avec l'Association nucléaire canadienne pour toute question ou demande.

Nos recommandations visent à renforcer la position de l'industrie nucléaire canadienne afin qu'elle contribue à la réalisation des principaux objectifs économiques, sociaux, climatiques et de sécurité énergétique du Canada et des autres pays aux vues similaires.

Encore une fois, nous vous remercions de nous donner l'occasion de soumettre nos recommandations à votre comité. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du comité, l'expression de mes sentiments distingués.

[VERSION ORIGINALE SIGNÉE PAR GEORGE CHRISTIDIS]

George Christidis

Vice-président, Relations gouvernementales et affaires internationales

